

« STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE » « Pépinières marocaines »

Étude de M^e Marcel BONNET, notaire à Toulouse 13, rue Peyras
« STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE »
« Pépinières marocaines »
Société à responsabilité limitée au capital de 40.000.000 de francs
Siège social : La Chesnaie — Boulhaut (Maroc)
CONSTITUTION
(*La Vigie marocaine*, 26 août 1949)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Sylvain DAGOT, notaire à Toulouse, substituant M^e Marcel BONNET, son confrère, aussi notaire à Toulouse, momentanément absent, le vingt-huit juillet mil neuf cent quarante-neuf, enregistré à Toulouse (2^e A.C.) le premier août mil neuf cent quarante-neuf, volume 122 *bis*, numéro 419 par le receveur qui en a perçu les droits,

Messieurs :

- 1° Le général BOYER DE LA TOUR DU MOULIN Pierre, grand officier de la Légion d'honneur, demeurant à Saïgon, 6, boulevard Norodom ;
- 2° Henri FAERBER ¹, directeur général de Michelin et Cie, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Saïgon, 180, rue Chasseloup-Laubat ;
- 3° André, Louis MARTIN, directeur des Anciens Établissements Eiffel ², chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Saïgon, 111, rue Pellerin ;
- 4° William, Numa THIBAUT DE CHANVALON, directeur de l'Union commerciale indochinoise et africaine ³, demeurant à Saïgon, 135, boulevard Charner ;
- 5° André MARTY, docteur en médecine, demeurant à Saïgon, 29, rue Taberd ;
- 6° Paul PRADAL ⁴, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Saïgon, 115, rue Pellerin ;
- 7° Pierre, Benoît MALCROSS, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur, domicilié à Lectoure (Gers) ;
- 8° Sylvain BARTHE, directeur des Plantations de Bu-Dop (Cochinchine) ⁵, demeurant à Bu-Dop (Cochinchine) ;
- 9° Marcel GIRARD, directeur de la Compagnie Générale de Commerce ⁶, demeurant à Saïgon, 85, boulevard de la Somme ;

¹ Henri Faerner : lieutenant de réserve de l'armée de l'air :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Michelin-IC-1945-1971.pdf

² André-Louis-Marie Alphonse Martin : né à Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), le 10 août 1899. Ingénieur, directeur des Constructions de Levallois-Perret en Indochine :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eiffel-Indochine.pdf

³ L'Union commerciale indochinoise et africaine : propriétaire des Grands magasins Charner :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/LUCIA.pdf

⁴ Paul Joseph Marie Pradal (Béziers, 21 mars 1888-15 janvier 1964) : officier de la Légion d'honneur du 30 octobre 1949 comme médecin commandant des troupes coloniales.

⁵ Plantations d'hévéas de Bu-Dop ou Budop : contrôlées par la Société indochinoise de cultures tropicales :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SICT.pdf

⁶ Compagnie générale de commerce Rondon et Cie :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rondon_et_Cie.pdf

10° Pierre, Frédéric, Marcel BEGIN ⁷, directeur de société, demeurant à Saïgon, 26, rue Chaigneau ;

11° Gaëtan FAURE⁸, agent général de la Compagnie OPTORG, demeurant à Saïgon, 45, rue Barbé ;

12° Marius, dit Mario BOCQUET ⁹, inspecteur général et administrateur de la Société des Plantations des Terres Rouges, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Saïgon, 256, rue du Général-de-Gaulle ;

13° Robert, Léon DOT ¹⁰, directeur de la Société Shell d'Indochine, médaillé militaire, demeurant à Saïgon, 32, rue Eyriaud-des-Vergnes ;

14° Paul FOURNIER, directeur des Plantations de Prekkak (Cambodge)¹¹, demeurant à Prekkak ;

15° Félix POURAILLY, propriétaire-administrateur de la Station d'arboriculture de la Flambelle, à Toulouse, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Toulouse, avenue des Arènes ;

16° Jacques POURAILLY, directeur-adjoint de la Station d'arboriculture de la Flambelle, demeurant à Toulouse, avenue des Arènes ont constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION et RAISON SOCIALE : STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE « Pépinières marocaines ».

OBJET : 1° La création, l'acquisition, la prise à bail et la culture de tous terrains et de toutes exploitations agricoles au Maroc et dans l'Afrique du Nord et notamment et plus spécialement la création et l'exploitation de pépinières d'arbres fruitiers, d'arbres d'ornement et autres et de vignes, la production et la culture, et la vente de tous végétaux et de toutes graines de fleurs et légumes et de plantes fourragères ;

2° La production fruitière ;

3° L'entreprise pour le compte de tous tiers de plantations et d'établissements de vergers et de vignobles. de parcs et jardins et l'entreprise des traitements sanitaires des arbres et vignes, la création et l'exploitation de tous services se rattachant à cet objet. intéressant l'arboriculture et la viticulture ;

4° La production l'achat la vente de tous produits anticryptogamiques et insecticides, les engrais, et la représentation de ces articles ainsi que l'achat, la vente et la représentation des matériels agricoles Intéressant l'arboriculture et la viticulture ;

5° Et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'exploitation et l'extension.

APPORTS : M. Félix POURAILLY fait apport à la société :

I. Apports en nature :

1° La dénomination « STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE » sous laquelle il exploite à Toulouse, avenue des Arènes, un domaine et un établissement

⁷ Administrateur unique de Begin et Cie, Saïgon :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Begin_&_Cie.pdf

⁸ Gaëtan Faure(1902-1986) : directeur d'Optorg à Pnom-Penh, puis Saïgon. Médaillé de la Résistance. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Optorg_1919-1954.pdf

⁹ Marius dit Mario Bocquet (Chambéry, 1900-Chambéry, 1980) : directeur technique, inspecteur, puis administrateur des Plantations des Terres rouges, il entre en Résistance dans les tous premiers temps (renseignements pour les Anglais, puis réception de parachutages). Blessé dans une embuscade en février 1949 :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges.pdf

¹⁰ Robert Dot : directeur des ventes, puis administrateur-directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles (Shell) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CFAP_Shell-Sud-IC.pdf

¹¹ Paul Fournier, pilote de réserve, dirigeait les plantations de Prekkak, propriété des Caoutchoucs du Mékong :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutch._du_Mekong.pdf

spécialisés dans la culture des pépinières d'arbres fruitiers et de vignes d'une grande notoriété ;

2° Le bénéfice de ses études et recherches dans le domaine de l'arboriculture et des pépinières d'arbres fruitiers d'ornement et autres matérialisés par la création et l'existence de champs de pieds-mères pour l'obtention de greffons authentiques comprenant une collection de cent soixante variétés d'arbres fruitiers où la société est assurée de trouver avec la garantie d'authenticité toutes les souches, greffons ou arbres nécessaires à l'établissement de ses futures pépinières ;

3° Le droit pour la société d'user gratuitement, concurremment avec rapporteur, des services et archives et documentation du centre d'études et d'expérimentation arboricoles de la station d'arboriculture du Domaine de la Flambelle à Toulouse ; Le droit à l'usage des services techniques de l'apporteur relatifs aux procédés de plantation et de culture à la technique de la taille et des traitements sanitaires ; Le concours assuré de techniciens spécialisés attachés à l'établissement de l'apporteur : Le bénéfice de l'expérience des services commerciaux de l'apporteur (services, consultations, conseils, publicité) : Et le droit d'user de ces services. L'ensemble de ces apports évalué d'un commun accord entre les associés à la somme forfaitaire de huit millions de francs (8.000.000) ;

4° Deux cent mille greffons sélectionnés. notamment toutes les variétés françaises nationales, une collection de variétés de pêches américaines, une collection de pommes américaines et de Hollande, raisins de table de Turquie, une collection de porte-greffes de pommiers de la station de recherches d'East Mailing d'Angleterre, d'ores et déjà mis à la disposition de la société aux pépinières de la Flambelle à Toulouse et livrables à sa demande.

Cet apport, évalué d'un commun accord entre les associés à la somme forfaitaire de deux millions de francs (2.000.000). Ensemble pour les apports en nature dudit M. Félix POURAILLY : dix millions (10.000.000). II. Apports en espèces : Il a en outre été apporté en espèces à ladite société :

Par M. le général BOYER DE LA TOUR DU MOULIN, la somme de un million de francs (1.000.000).

Par M. Henri FAERBER, la somme de trois millions (3.000.000).

Par M. André, Louis MARTIN, la somme de quatre millions cinq cent mille francs (4.500.000).

Par M. William, Numa THIBAUT DE CHANVALON, la somme de deux millions (2.000.000).

Par M. André MARTY, la somme de deux millions (2.000.000).

Par M. Paul PRADAL, la somme de trois millions deux cent mille francs (3.200.000).

Par M. Pierre, Benoît MALCROS, la somme de trois millions (3.000.000).

Par M. Sylvain BARTHE, la somme de deux millions de francs (2.000.000). Par M. Marcel GIRARD, la somme de trois millions (3.000.000).

Par M. Pierre, Frédéric, Marcel BEGIN, la somme de un million de francs (1.000.000).

Par M. Gaétan FAURE, la somme de un million de francs (1.000.000).

Par M. Marius, dit Mario BOCQUET, la somme de un million de francs (1.000.000).

Par M. Robert, Léon DOT, la somme de un million de francs (1.000.000).

Par M. Paul FOURNIER, la somme de un million de francs (1.000.000).

Par M. Félix POURAILLY, la somme de un million de francs (1.000.000).

Et par M. Jacques POURAILLY, la somme de trois cent mille francs (300.000). Total des apports en numéraire : trente millions (30.000.000) de francs.

CAPITAL SOCIAL : Le capital social a été fixé à la somme de QUARANTE MILLIONS DE FRANCS divisé en quarante mille parts de mille francs chacune, toutes intégralement souscrites, libérées, et réparties entre les associés en proportion de leurs apports ci-dessus indiqués.

GÉRANCE : La société est gérée et administrée par M. Félix POURAILLY pour une durée non limitée, avec les pouvoirs les plus étendus. Toutefois, tous emprunts, toutes ventes, tous échanges d'immeubles ou de fonds de commerce, toutes constitutions d'hypothèques sur les immeubles sociaux ou de nantissement sur les fonds de commerce appartenant à la société, la fondation de toutes sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ne pourront être réalisés qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant les trois quarts du capital social à peine de nullité des engagements contractés par le gérant seul au mépris de la présente clause.

ANNÉE SOCIALE : L'année sociale commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de chaque année. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution de la société pour se terminer le 30 septembre 1950.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Exceptionnellement, il a été créé un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs membres pris parmi les associés. M. le docteur Paul PRADAL a été désigné à cet effet pour une période de six ans.

DISSOLUTION : Chacun des associés aura le droit de demander la dissolution de la société au cas où deux inventaires consécutifs révéleraient une perte de moitié du capital social, mais il devra user de ce droit dans le mois suivant la consultation annuelle.

Une expédition des présentes a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Casablanca le 25 août 1949.
